

## **Chemin de la Selle - Réalisation d'une zone d'habitat - Aménagement des anciens terrains BETAIN - JOLIBOIS**

**M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur** : Dans le cadre de la gestion du droit de la gestion du droit de préemption urbain, la Ville a été amenée à exercer son droit de préemption sur des terrains situés chemin de la Selle, juste à côté de la ZAC de la Combe Saragosse. Ces terrains représentant une superficie totale de 1 ha 20 a 17 ca, ont été rendus constructibles par un classement en zone 2NAb lors de la révision du POS Nord 2<sup>ème</sup> tranche publié et approuvé par le Conseil Municipal en 1987.

Afin de mettre en place une opération d'aménagement, en complément de la ZAC de la Combe Saragosse en cours de finition, il est proposé au Conseil Municipal de demander à la SEDD, aménageur de la ZAC, de mettre en place une procédure de lotissement et d'établir un bilan prévisionnel d'opération à soumettre ultérieurement au Conseil Municipal.

Cette opération profitera de l'ensemble des équipements mis en place dans le cadre de la ZAC.

Le Conseil Municipal est appelé :

1. à approuver la mise en place sur ces terrains d'une procédure de lotissement,
2. à demander à la SEDD de réaliser sous 2 mois les études techniques et financières préalables au lancement de l'opération. Ces missions seront intégrées dans la convention de concession de cette nouvelle opération qui sera soumise ultérieurement au Conseil Municipal.

Après en délibéré et sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, (M. le Député-Maire en tant que Président de la SEDD, ne prenant pas part au vote), adopte les propositions du Rapporteur.